

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Certification – Développer et mettre en œuvre les compétences spécifiques en prévention et santé au travail dans les missions d'un infirmier

- > Composante : Formation continue en santé
- > Ouvert en alternance : Non

Présentation

La nécessité de former des infirmiers en santé au travail s'impose aujourd'hui comme une priorité stratégique pour les entreprises, les acteurs publics et les branches professionnelles. Plusieurs sources concordantes – notamment le rapport de l'OPCO Santé (2023) et l'enquête BMO de Pôle emploi (2024) – classent ce métier parmi les professions en tension. La pénurie de médecins du travail renforce cette demande, en transférant une part croissante des missions de suivi et de prévention vers les infirmiers en santé au travail (IST). Le besoin est donc double : former davantage d'infirmiers, et garantir un haut niveau de qualification spécifique à la santé au travail.

Cette certification est enregistrée au [répertoire spécifique](#) sous le numéro RS7519.

Objectifs

La formation des infirmiers en santé au travail est encadré par le décret n°2022-1644 du 27 décembre 2022 sur lequel s'appuie le référentiel de compétences et d'évaluation de la certification "Développer et mettre en œuvre les compétences spécifiques en prévention et santé au travail dans les missions d'un infirmier" détaillé ci-dessous :

Compétences attestées *

C1: Analyser l'organisation de l'entreprise en identifiant les interlocuteurs afin de mettre en œuvre des actions adaptées de santé au travail en tenant compte des contraintes économiques et du cadre réglementaire.

C2: Evaluer les risques professionnels en utilisant des approches qualitatives, des études de poste, des matrices emploi-exposition ou quantitatives (métrologie, biométrie) afin de proposer des actions visant à prévenir l'altération de la santé des travailleurs

C3 :Contribuer à la mise en place d'actions collectives de prévention et de promotion de la santé au travail au moyen d'actions de formation et d'information pour préserver la santé globale des travailleurs

C4 :Participer au suivi individuel adapté à l'état de santé du travailleur et à ses conditions de travail grâce à des visites d'information et de prévention afin de préserver sa santé et son employabilité

C5 :Favoriser le maintien en emploi afin de prévenir la désinsertion professionnelle en identifiant les situations à risque et en mobilisant les acteurs et les outils du maintien en emploi

C6 : Intégrer l'exercice infirmier au sein de l'équipe pluridisciplinaire en santé au travail, afin de mettre en œuvre des actions de prévention collectives et individuelles, notamment au moyen de l'application de protocoles de délégation

Organisation

Contrôle des connaissances

Le référentiel d'évaluation s'appuie sur 3 types d'épreuve :

1 : Examen écrit sur table (2 heures).

2 : Mémoire écrit - entre 20 et 30 pages + Annexes + Bibliographie.

3 : Soutenance orale : présentation orale du mémoire écrit entre 10 et 15 min individuelle + 5 à 10 min d'échanges avec le Jury.

Admission

Conditions d'admission

Période de candidature : mai-juin 2026

Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter.

Public cible

- Être titulaire du Diplôme d'État d'infirmier français ou européen

Capacité d'accueil

25 stagiaires maximum

Pré-requis obligatoires

- Être en poste dans un service de santé au travail ou pouvoir réaliser un stage de 420 heures (3 fois 1 mois) pendant l'année universitaire
- Être encadré par un médecin du travail ou un IDE spécialisé en santé au travail (titulaire du DiUST ou d'une licence en santé au travail) pendant l'année universitaire, notamment pour la réalisation des travaux d'application

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Audrey Petit

✉ AuPetit@chu-angers.fr

Contact administratif

Sabrina Bauthamy

☎ 02.41.73.58.83

✉ sabrina.bauthamy@univ-angers.fr

Autre(s) structure(s) partenaire(s)

Universités de Rennes / Université de Brest / Université de Clermont-Ferrand / Université de Saint-Étienne / Université de Lyon / Université de Grenoble Alpes / Université de Rouen / Université de Bordeaux